

Chablais

L'Hôpital de Rennaz devra relancer un appel d'offre

Par Anetka Mühlemann / ATS. Mis à jour à 13h37 **5 Commentaires**

Le Tribunal cantonal vaudois a annulé mercredi la décision d'attribution des travaux de construction. Une décision qui inquiète Pierre-Yves Maillard quant aux futurs marchés publics.



Le projet lauréat du futur Hôpital Riviera-Chablais, à Rennaz, conçu par les bureaux GD Architectes, à Neuchâtel, et Groupe 6 à Grenoble. L'ouverture de cet établissement de 300 lits est programmée en 2017 mais un retard dû aux procédures est probable.

Image: DR

Articles en relation

L'Hôpital unique évite un écueil à 200'000 francs

Des irrégularités à la pelle. C'est ce qu'a découvert le Tribunal cantonal vaudois qui s'est penché sur l'attribution des travaux de construction de l'Hôpital Riviera Chablais à l'entreprise Steiner, à la suite du

Bataille acharnée au tribunal pour construire l'Hôpital de Rennaz
L'Hôpital de Rennaz privé de l'aide de Berne
La décision d'adjudication des travaux engendre un recours

Partager & Commenter

recours d'un concurrent. L'autorité judiciaire a donc exigé qu'un nouvel appel d'offre soit lancé.

L'attribution à un des trois autres concurrents n'a pas été retenue, car aucun des dossiers remis n'était complet. Aucun soumissionnaire n'avait produit les garanties bancaires exigées, alors qu'il s'agissait a priori d'un critère éliminatoire. A cela s'ajoutaient de très nombreuses erreurs de calcul, présentes dans les

devis de plusieurs candidats et qui n'ont été remarquées que durant la procédure de recours.

Six à douze mois de retard

L'impact de la décision du Tribunal cantonal est encore difficile à mesurer. Il faudra voir s'il y a un recours au Tribunal fédéral. «S'il y a un recours et que le tribunal donne raison au juge minoritaire, les répercussions pourraient être relativement modestes. En revanche, s'il n'y a pas de recours ou si le Tribunal fédéral confirme la décision, il faut compter avec un retard de six à douze mois pour refaire l'opération», estime le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard.

Il s'inquiète toutefois de ce type de «lutte séculaire entre le juridisme et le bon sens», incarnés ici par les deux juges majoritaires et le juge minoritaire. «Il faut que nous réfléchissions entre l'exécutif, le législatif et l'ordre judiciaire comment nous organisons ces marchés publics, explique le chef du Département de la santé et de l'action sociale. Autrement, avec une telle mentalité, cela va devenir très difficile d'avancer dans un canton comme Vaud qui doit investir à ce point pour être en phase avec l'évolution».

(24 heures)

Créé: 28.08.2014, 12h06

[Voir tous les commentaires](#)